Les Nouveautés CPR 2026

Nouveau Système d'Information Retraite.



Ce qui change pour vous

1 - Nouveaux Formulaires et Décompte Retraite.

2 - Prélèvement des Participations Forfaitaires et Franchises Médicales.

3 - Nouveaux outils pour améliorer l'expérience client.

Et aussi

Politique et Actions de Prévention.

Nouveau Système d'Information Retraite.

Sécurisation et amélioration du service

Grâce à un nouveau système développé avec la Mutualité Sociale Agricole.

Identification par le N° de Sécurité sociale

(NIR) remplaçant le N° de CP.

Déploiement sans impact sur les droits

Continuité assurée pour les bénéficiaires.



1 - Nouveaux Formulaires et Décompte Retraite.



Formulaires simplifiés et harmonisés

1 formulaire par type de prestation (pension de réversion, allocation décès) et par bénéficiaire.

Pour vos démarches, privilégiez les services en ligne sur www.cprpf.fr ou www.info-retraite.fr

Décompte retraite unique

Toutes les prestations regroupées sur un seul document, avec séparation claire des rentes AT-MP.

Si vous percevez une pension personnelle et une pension de réversion, tout est désormais regroupé sur un seul décompte, plus lisible.

Montants essentiels plus visibles

Net à payer, net imposable, net social clairement affichés.

Nouveaux libellés

- DP :Droit personnel,
- DR : Droit de réversion
- NIR : Identification désormais par votre numéro de Sécurité sociale. Vous vous connectez toujours avec votre N°CP

 Le NIR est une uniformatisation avec agents qui n'ont pas de N°CP (Nouveaux embauchés)





www.cprpf.fr/retraites/comprendre-mon-decompte/

2 - Prélèvement des Participations Forfaitaires et Franchises Médicales.



Avant

Prélèvement annuel, parfois en plusieurs mensualités (20 ou 30 € par mois).

Maintenant

Prélèvement au fil de l'eau, sur la pension du mois suivant les soins, pour plus de rapidité et de lisibilité.

Sur le « décompte prestation » rubrique « retenues » ligne « PARTICIPATION FORFAITAIRE »

Pour les prélèvements liés à des soins antérieurs à mai 2026, mise en place d'1 échéancier avec *Limite de 30 € par mois*

3 - Nouveaux Outils pour l’Expérience Client



Espace personnel repensé :

Navigation plus fluide.

"Mon décompte en 1 clic"

Réception mensuelle par mail, consultation et téléchargement facilités.
Début 2027

Service de vocalisation du décompte

Accès téléphonique (04.95.04.04.04.) pour connaitre le montant versé et les retenues principales.
Début 2027

Transmission des feuilles de soins papiers

Via l’espace personnel (service à venir, courant 2027).

Politique et Actions de Prévention.



Actions propres de la CPR

- **Ateliers mémoire, vitalité, bilans bucco-dentaires gratuits, webinaires santé.**

Partenariats avec les mutuelles cheminotes :

- **Actions mutualisées sur la santé (alimentation, activité physique, vaccination, etc.).**

Participation à la dynamique inter-régimes « Pour Bien Vieillir »

- **Des informations, conseils et accompagnements via un site dédié aux seniors : www.pourbienvieillir.fr**
- **Programmes variés accessibles à tous les retraités, quel que soit leur régime.**